



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9437<sup>e</sup>** séance

Lundi 16 octobre 2023, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. França Danese . . . . .	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Spasse
	Chine . . . . .	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis . . . . .	M. Abushahab
	Équateur . . . . .	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie . . . . .	M. Tretiakov
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Paolini
	Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Ngyema Ndong
	Ghana . . . . .	M. Korbieh
	Japon . . . . .	M. Ishikane
	Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique . . . . .	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Suisse . . . . .	M. Hauri

## Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant la République démocratique du Congo**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par la présidence du Conseil sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leurs précieuses contributions à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2023/5.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

**M. Mukongo** (République démocratique du Congo) : Comme c'est la toute première fois que je prends la parole devant le Conseil de sécurité, je voudrais remercier tous les membres du Conseil de nous avoir donné l'occasion de nous adresser à cette haute instance de l'ONU.

Le Conseil se souviendra que S. E. M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République

démocratique du Congo, a pris la parole depuis la tribune de l'Assemblée générale lors du débat général de la soixante-dix-huitième session qui vient de s'ouvrir. À cette occasion, il a présenté aux États Membres la vision de la République démocratique du Congo concernant le processus de retrait de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) de notre pays. Cette vision a été confirmée devant le Conseil par S. E. M. Christophe Lutundula Apala Pen'apala, Ministre des affaires étrangères et de la Francophonie, qui l'a clairement expliquée aux membres (voir S/PV.9427).

Je viens aujourd'hui pour, tout d'abord, féliciter tous les membres du Conseil de sécurité d'avoir entamé des négociations difficiles et laborieuses qui, heureusement, ont abouti au texte de compromis de la déclaration présidentielle que le Conseil vient d'adopter. Je voudrais, au nom du Président de la République et du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, remercier les membres du Conseil de cet exercice auquel ils se sont livrés et faire remarquer que le texte adopté pose les bases du retrait de la MONUSCO de la République démocratique du Congo, conformément à la volonté qui a été exprimée par le Gouvernement et par le Chef de l'État.

Nous en sommes très reconnaissants au Conseil, et nous voudrions une fois de plus remercier tous les membres d'avoir travaillé d'arrache-pied pour aboutir à ce texte, qui est le texte de base qui va déterminer la décision qui sera prise par le Conseil en décembre. C'est également un texte très attendu par la population congolaise, comme le Conseil le sait, et c'est un texte qui permettra justement de faire baisser la tension entre la population locale et la MONUSCO et d'éviter les dégâts tels que ceux que nous avons vus au mois d'août. Nous lui en sommes très reconnaissants et nous l'en remercions infiniment.

*La séance est levée à 10 h 10.*